

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 4/40.2

CL 2010/3-PR
Janvier 2010

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)

OBJET: **DEMANDE D'OBSERVATIONS À L'ÉTAPE 3 SUR L'AVANT-PROJET DE
RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES
RÉSULTATS POUR LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES
(CAC/GL 59-2006) (ALINORM 09/32/24, Appendix X¹)**

DATE LIMITE: **15 MARS 2010**

OBSERVATIONS: **À adresser à:**

1. Dr Peter Josef BRODESSER
Food Safety Specialist
International Atomic Agency (IAEA)
Wagramer Strasse 5, 1400 Vienna, Austria
Télécopie: +43-1-2600-7
Courriel: J.Brodesser@iaea.org (*de préférence*)

2. Ms Lifang DUAN
Residue Division
Institute for Control of the Agrochemicals
Ministry of Agriculture (ICAMA)
No. 18, Maizidian Street, Chaoyang District
Beijing 100125, P.R. China
Télécopie: +86 10 5919 4252
Courriel: ccpr@agri.gov.cn (*de préférence*)

Avec copie au:

Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)
Télécopie: +39 06 5705 4593
Courriel: codex@fao.org (*de
préférence*)

GÉNÉRALITÉS

1. La quarantième session du Comité est convenue de proposer de nouveaux travaux sur la révision des lignes directrices sur l'estimation de l'incertitude de mesure (CCA/GL 59-2006) et la trente-et-unième session de la Commission est en accord avec cette proposition².
2. La quarante-et-unième session du Comité a examiné le document et est convenue de renvoyer l'avant-projet de directives à l'étape 3 pour diffusion pour commentaires et examen lors de la prochaine session du Comité.
3. Les membres du Codex ainsi que les observateurs sont invités à soumettre des observations sur les textes ci-dessus, par écrit, de préférence par courriel, aux adresses mentionnées ci-dessus.

¹ Les rapports des réunions du Codex peuvent être téléchargés à partir du site : <http://www.codexalimentarius.net/> en cliquant sur "Réunions et Événements", "Rapports".

² ALINORM 08/31/24, par. 118-123.